

Article Aînés pour Programmation Loisirs et culture Automne 2019

SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Tôt ou tard, une personne vieillissante peut éprouver une perte d'autonomie légère ou prononcée. Elle peut demeurer à domicile avec l'aide de ses proches, d'organismes communautaires ou encore, grâce aux services du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour qui et pour quoi

Les services en soutien à l'autonomie des personnes âgées s'adressent aux individus âgés de 65 ans et plus qui présentent l'un des profils suivant :

- personne handicapée;
- personne en convalescence;
- personne atteinte d'une maladie chronique;
- personne en fin de vie.

Voici quelques-uns des services dont cette personne pourrait bénéficier afin de demeurer à domicile de manière sécuritaire, le plus longtemps possible.

Les services du CLSC :

- Soins infirmiers
- Soins d'assistance
- Service de nutrition
- Services de réadaptation (ergothérapie, physiothérapie)
- Services sociaux
- Prêt d'équipement technique
- Programme d'adaptation domiciliaire

Les services d'organismes communautaires :

De nombreux organismes et ressources communautaires offrent des services spécialisés aux personnes en perte d'autonomie, tels que le transport adapté, l'appui domestique, les visites à domicile ou les services d'accompagnement. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez contacter le Centre d'action bénévole des Laurentides au 819 425-8433 ou visitez leur site Internet : www.cab-laurentides.org